

## VALORISATION DE LA CONDUITE ANTICIPE (AAC) OU SUPERVISEE (CS)

AU 25/03/2026

### 1. LA CONDUITE ANTICIPEE

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 kms minimum.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires. Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

La conduite anticipée c'est...

### CONDUITE ACCOMPAGNÉE Conditions

Etre âgé d'au moins 15 ans

Avoir validé les étapes de la formation initiale

Avoir obtenu le code

Avoir un accord préalable de l'assurance de l'accompagnateur

Avoir suivi au minimum 20h avec un enseignant

Valider le RDV préalable

Superviseur avec 5 ans de permis minimum et sans infractions graves



## QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet de :

- **Réduire** la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 ans *(les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)*
- **Commencer** la formation initiale en école de conduite dès 15 ans
- **Acquérir** de l'expérience de conduite et de passer l'épreuve du permis de conduire dès 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.
- **Augmenter** ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- **Obtenir un tarif préférentiel** sur son assurance « jeune conducteur ».

**LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

- 1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**  
74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**  
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**  
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE**  
DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.
- 5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**  
UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

**N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION**

• Vous ne pouvez pas conduire en dehors des horaires autorisés  
• Vous devez respecter toutes les règles de code de la route et les limitations de vitesse autorisées.

Assurance	17%
Entre 17 et 18 ans (premier permis) sans avoir obtenu son permis	100%
Entre 18 et 20 ans	40%
Après 20 ans	50%

**AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN**

SECURITE ROUTIERE  
TOUTS RESPONSABLES

AUTO-ECOLE COLBERT

101 rue Colbert BP35 - 59004 LILLE Cedex

Tél : 03.20.54.76.02 - Email : [auto-ecolecolbert@orange.fr](mailto:auto-ecolecolbert@orange.fr)

Siret : 43242606200019 - Code ape : 8553Z - Agrément préfectoral : E0405916790 – NDA : 32590992659

## 2. LA CONDUITE SUPERVISEE

### CONDUITE SUPERVISEE Conditions

Avoir au moins 18 ans lors du passage de l'examen

Avoir obtenu le code

Avoir suivi au minimum 20h avec un enseignant

Avoir validé les étapes de la formation initiale

Avoir un accord préalable de l'assurance de l'accompagnateur

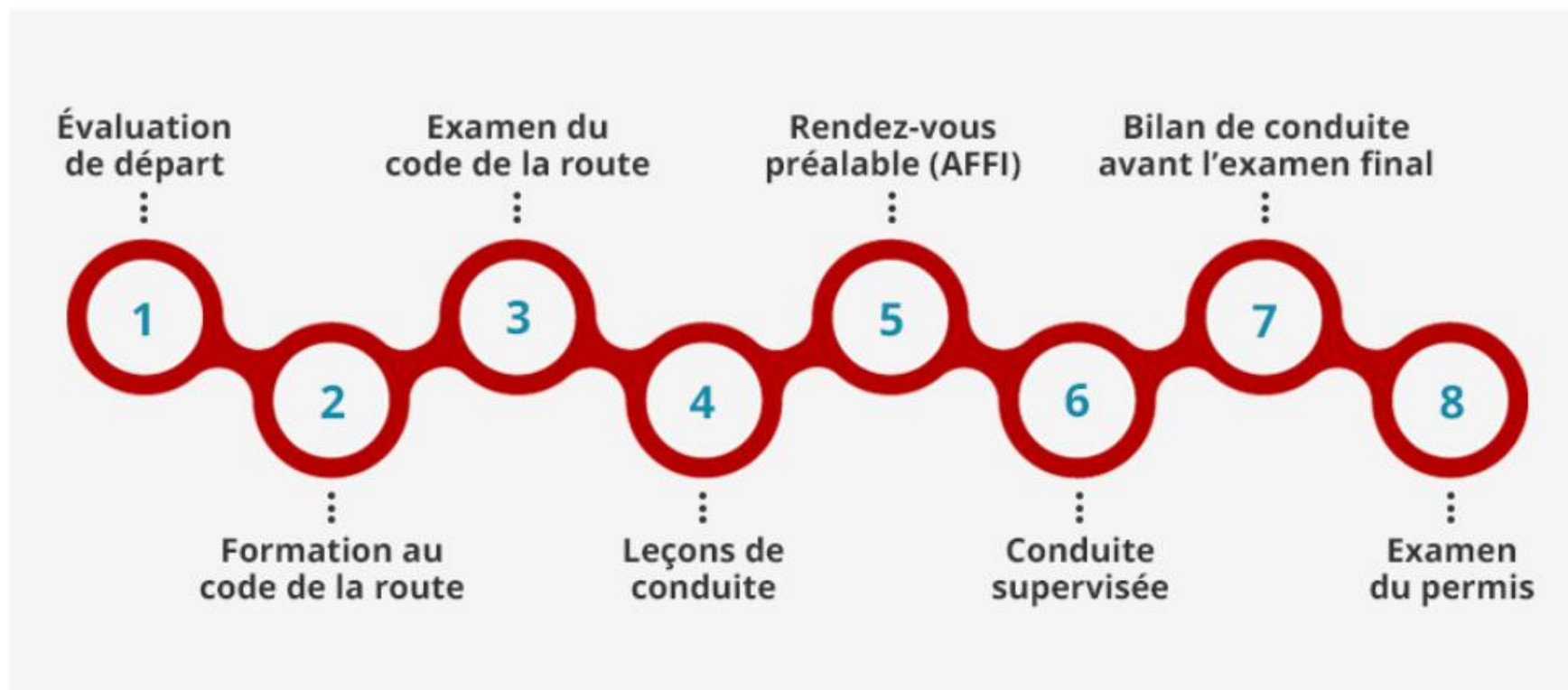
Valider le RDV préalable de 2H.



La conduite supervisée (CS) est un mélange condensé de la conduite accompagnée et du permis B. Elle permet, après avoir effectué 20 heures de conduite et avoir effectué le RDV préalable de conduite de conduire avec son accompagnateur, de passer son examen du permis de conduire

## LES ETAPES DE LA CONDUITE SUPERVISEE

### PERMIS DE CONDUIRE LES ÉTAPES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE



AUTO-ECOLE COLBERT

101 rue Colbert BP35 - 59004 LILLE Cedex

Tél : 03.20.54.76.02 - Email : [auto-ecolecolbert@orange.fr](mailto:auto-ecolecolbert@orange.fr)

Siret : 43242606200019 - Code ape : 8553Z - Agrément préfectoral : E0405916790 – NDA : 32590992659

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISEE



AUTO-ECOLE COLBERT

101 rue Colbert BP35 - 59004 LILLE Cedex

Tél : 03.20.54.76.02 - Email : [auto-ecolecolbert@orange.fr](mailto:auto-ecolecolbert@orange.fr)

Siret : 43242606200019 - Code ape : 8553Z - Agrément préfectoral : E0405916790 – NDA : 32590992659